

2 POINTS P

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 15 000 euros

Siège social : 86, Les Fermes de Saint-Sorlin
73530 SAINT-SORLIN-D'ARVES

R.C.S. CHAMBERY 979 440 708

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 MARS 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE TRENTE MARS
A 17 heures,

Le, soussigné **Monsieur Stéphane BOREL**, associé unique de la société 2 POINTS P, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros dont le siège social est 86, Les Fermes de Saint-Sorlin 73530 SAINT-SORLIN-D'ARVES, immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° B 979 440708, représentée par son Président.

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2025,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au Président,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Affectation des résultats,
- Reprise des engagements souscrits par le fondateur pendant la période de formation de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il dépose sur le bureau les documents suivants :

- *le rapport de gestion,*
- *l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025,*
- *le texte du projet des résolutions.*

Et adopte les décisions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a lui-même rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 39 615 euros.

En conséquence, quitus est donné à **Monsieur Stéphane BOREL** de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention règlementée visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice un bénéfice de 39 615 € de la manière suivante :

- 5 % à la Réserve Légale (plafonnée à 1 500 euros)	1 500 €
- au crédit du compte « report à nouveau	1 156 €
- le solde au compte « Autres réserves »	36 959 €

Total égal au bénéfice de l'exercice, ci.....	39 615 €
---	----------

- Distributions antérieures de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate qu'aucun acompte sur dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Stéphane BOREL

« Lu et approuvé »

Signature

Lu et approuvé



2 POINTS P

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 15 000 euros

Siège social : 86, Les Fermes de Saint-Sorlin
73530 SAINT-SORLIN-D'ARVES

R.C.S. CHAMBERY 979 440 708

DECISION AFFECTATION DU RESULTAT **PV DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 30 MARS 2026**

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice un bénéfice de 39 615 € de la manière suivante :

- 5 % à la Réserve Légale (plafonnée à 1 500 euros)	1 500 €
- au crédit du compte « report à nouveau	1 156 €
- le solde au compte « Autres réserves »	36 959 €

Total égal au bénéfice de l'exercice, ci.....	<u>39 615 €</u>
---	-----------------

- Distributions antérieures de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate qu'aucun acompte sur dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

La Gérance



1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : RESIDENCE		73530 ST SORLIN D ARVES	
Durée de l'exercice précédent* 13			
Numéro SIRET* 9 7 9 4 4 0 7 0 8 0 0 0 1 9			
Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 13 0 0 0 2 0 2 5	
		N-1 13 0 0 0 2 0 2 4	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	553 962
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	63 091
Autres immobilisations corporelles		AT	2 206
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		DH	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	12 446
TOTAL (II)		BJ	631 705
Matières premières, approvisionnements		BL	3 293
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	16 000
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	22 500
Autres créances (3)		BZ	47 374
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	
Disponibilités		CF	10 644
Charges constatées d'avance (3)*		CH	15 555
TOTAL (III)		CJ	115 366
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	747 071
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	(0)
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CR	
(3) Part à plus d'un an			
Classe de réserve de propriété *			
Immobilisations			
Stocks			
Créances			

Document N° 011306 en Euros

Méthode de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CABINET CAMATTE

Chiffre 6 SB
conforme

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000,000,000)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 156)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 105	(1 156)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	68 949
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	472 354	552 361
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	121 975	122 405
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	27 427	19 406
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 678	60 518
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Compte régulier	EB		
	TOTAL (IV)	EC	647 434	754 690
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	716 383	768 534
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	260 098	754 690
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFICAT CONFORME

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		Exercice N				Néant ☐
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens* services*	FD	729 464	FE	FF	786 892
		FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	729 464	FK	FL	786 892
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	6 369
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	8 362
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	795 257
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	257 077
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(5 223)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	255 763
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	30 173
	Salaires et traitements*				FY	164 396
	Charges sociales (10)				FZ	39 952
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions				GA	13 288
					GB	
					GC	
					GD	
	Autres charges (12)				GE	11 526
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	766 952
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)				GG	28 305
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI		
		Produits financiers de participations (5)		GJ		
		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
		Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	121	121
		Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
		Différences positives de change		GN		
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
CHARGES FINANCIÈRES		Total des produits financiers (V)		GP	121	121
		Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ		
		Intérêts et charges assimilées (6)		GR	24 744	26 537
		Différences négatives de change		GS		
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
		Total des charges financières (VI)		GU	24 744	26 537
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(24 623)	(26 416)
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GW	68 328	1 889

Dossier N° 01 (200) en Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CABINET C'AMATE

CONFIRME COMPTABLE 50

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 045
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 045
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 045)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 223
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	736 918
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	796 533
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 156)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	IIP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	800
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	8 362
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	9 214
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
obligatoires	A9		
Dont cotisations Madelin	A7		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, I-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CGI Fi 6 CONFORME S.B

⑤

IMMOBILISATIONS

N° 2054 2025

1. Le déclarant s'engage à conserver le présent document

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	553 962	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	56 722	KT		KU	6 369
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 631	LC		LD	575
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	58 353	LO		LP		6 944	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
		Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	12 446	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	12 446	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	624 761	OH		OJ	6 944	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		DT	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	553 962	IX	553 962
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	63 091	ML	63 091
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	2 206	MU	2 206
		Emballages récupérables et divers *	IX		MY		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IV		NG		NH	65 297	NI	65 297	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	12 446	2G	12 446
TOTAL IV		I3		NJ		NK	12 446	2H	12 446	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK		OL	631 705	OM	631 705	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CABINET CAMATTE

Dossier N° 011304 en Euros

Certifié conforme

SD

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	12 672	QA	17 501	QB		QC	30 173
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	236	QM	280	QN		QO	515
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	12 908	QV	17 780	QW		QX	30 688
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	12 908	QP	17 780	QQ		QR	30 688

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. générales, agencements et aménagements	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des ventes	NP + NQ + NR	NW	Total général des ventes (NS + NT + NU)	NY	Total général des ventes (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 337 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TH	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3Y	TI	TO	TI
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3Z	TK	TL	TM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	5V
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A 6E 6O 6U 6V	6B 6F 6J 6V 6W	6C 6G 6K 6V 6X	6D 6H 6L 6V 6Y
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises		UE UG UH	UF UH UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CONFIRME CONFORME

**8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057 2025

Néant ☐

Désignation de l'entreprise **SASU 2 POINT P**

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		LIN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	12 446	UV	(0)	UW	12 446			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	22 500		22 500					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée ?)	UO								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 462		6 462				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	40 912		40 912					
	Charges constatées d'avance	VS	15 555		15 555					
	TOTAUX			VT	97 875	VU	85 429	VV	12 446	
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans ou plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y										
	7Z										
Autres emprunts obligataires (1)	VG	472 354		85 018		378 641				8 695	
	VII										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine										
	à plus de 1 an à l'origine										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	27 427		27 427							
Personnel et comptes rattachés	8C	3 000		3 000							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	4 012		4 012							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	13 223		13 223						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 187		3 187						
Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 257		2 257						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
Groupe et associés (2)	VI	121 975		121 975							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX			VY	647 434	VZ	260 098		378 641		8 695	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					121 975	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	79 792	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2025

* Voir l'application de cet état dans l'annexe aux documents de la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P		Néant ☐		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 5	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	55 105
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter liés et déduits)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les valeurs des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239-207 bis D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	2 719
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				13 223
	Quote-part : Répartition relative au titre de la société de personnes ou d'un G.I.E.			WI	
	Résultats bénéficiaires votés à l'article 209 B du CGI			L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)		
			- imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-Je et 212 du CGI)	SU	
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
				TOTAL I	71 047
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Prov. et charges à payer non déduc. antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		
			- imposées aux taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		
			- imposées aux taux de 19 %		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
			- imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *				
	France Ruralité Investissement (non-FIRB) 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 séries	L2	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissement immobilières cotées (art. 208 C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)	VP	Bassin d'emploi à restructurer (art. 44 quinquies)	IF	
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB	
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5	
			Zone de réinsertion de la défense (art. 44 septies)	PA	
			Z. franche d'activité NG (art. 44 quinquies)	NC	
			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Donc déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	
		Crédence dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
				TOTAL II	
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	71 047
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					1 155
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	69 892

Dossier N° 01 1300 en Euro

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CABINET CAMATTE

Chiffre 6 conforme

50

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 POINT P</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 155	
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	1 155	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CGI et 6 conform

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P										Néant ☐ *									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB												
					- Autres réserves	ZD													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 156)		Dividendes	ZE													
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF													
	TOTAL I	OF	(1 156)		Report à nouveau	ZG		(1 156)											
										TOTAL II		ZH	(1 156)						
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)																			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS														
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	7 080		14 020											
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	93 416		85 093											
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	25 546													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	12 269		19 799											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	18 498		81 166											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	45 947		55 685											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	202 757		255 763											
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 277		1 046											
- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			YZ	2 012		29 127												
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	4 289		30 173											
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	127 322		134 976											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	62 884		89 284											
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	156 862													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																	
	- Filiales et participations : (Liste au 2050-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)																		
DIVERS	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG														
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH														
	- Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH																	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 11 %	JL											
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC											
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 11 %	JO											
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF											
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (cf. dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

CGT 2025 conforme

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (1)	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-values taxables à 19 % (1)
			Long terme (1)	19 %	15 % ou 12,8 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))		(B)				
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (1)		(C)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cgpl 2025

CENIF 6 conform.

Neant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CG-71 F16 CONFORMS

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CGATF16 COM FOR

C-2412044

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise		SASU 2 POINT P				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤			

* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Certifié conforme

SD

16

Désignation de l'entreprise : SASU 2 POINT P		Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025			
Durée en nombre de mois		1	2		
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *		YP	6		
dont apprentis		YF			
dont handicapés		YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	729 464		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT			
TOTAL 1		OX	729 464		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	164		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE			
Subventions d'exploitation reçues		OF	6 369		
Variation positive des stocks		OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	800		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT			
TOTAL 2		OM	7 333		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats		ON	232 868		
Variation négative des stocks		OQ	1 930		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	82 141		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	12 020		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY			
TOTAL 3		OJ	328 958		
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	407 839		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	407 839		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	729 464	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024	
Date de cessation		HR			
(1) Attention : une des parties du compte doit être inscrite à l'IF des charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 123, parties en ligne 124.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SO et l'ajoutition des salaires et dans la notice n° 2002-RD-1-SO ; l'ajoutition l'entente des entreprises ; qualification des effectifs					

SB
CONFIRME CONFORME

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET

9 7 9 4 4 0 7 0 8 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 2 POINT P

ADRESSE (voie)

RESIDENCE

LES FERMES DE SAINT SORLIN

CODE POSTAL

73530

VILLE

ST SORLIN D ARVES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

150

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MONSI

Nom de famille

BOREL

Prénom(s)

Stéphane

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

150

Naissance

Date

301272

N° Département

05

Commune

GAP

Pays

FR

Adresse

N°

32

Voie

Rue de Saint Mens

Code postal

05000

Commune

GAP

Pays

FR

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cagat Oukou

Cagat Oukou

